

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
10 NOVEMBRE 2020**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance régulière du 13 octobre 2020
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
 - 4.1 Aucun
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt Rapport - SSI - Octobre 2020
 - 5.2 SSI - Interventions du Service de Sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Facturation
 - 5.3 SSI - Entente multicasernes: Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington - Autorisation
 - 5.4 SSI - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu: Modification de la programmation multicasernes - Autorisation
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - États des revenus et des dépenses - 31 octobre 2020
 - 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 octobre
 - 6.3 Transferts budgétaires d'octobre 2020 - Autorisation
 - 6.4 Transfert des cotisations REER régulière de l'employé à l'extérieur du fond - risation
 - 6.5 Déneigement 2020-2021 - Nomination & Conditions de travail
 - 6.6 Croix-Rouge - Entente de services aux sinistrés - Autorisation
 - 6.7 Autorisation - Renouvellement contrat Isabelle Robert
 - 6.8 Non-renouvellement du contrat de service avec Département TI - Autorisation
 - 6.9 Renouvellement adhésion FQM 2021
 - 6.1 Liste d'autorisation d'allocations pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des professionnelles - Autorisation
 - 6.1 Offre de services - Beaulieu et associés CPA inc. - Autorisation
 - 6.1 Offre de service à forfait - Fin de contrat avec Dunton Rainville - Autorisation
 - 6.1 Offre de services à forfait - Cabinet DHC Avocats - Autorisation
 - 6.1 Offre de services à forfaits - Trivium avocats - Autorisation
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 2ième projet - Règlement no.483 modifiant le règlement de zonage no.452 de façon à ajouter l'usage A2 - agriculture avec élevage dans les zones A-108, A-111, A-112 et A-114 - Adoption
 - 7.2 2ième projet - Règlement no.489 - adoptant un règlement sur les usages conditionnels de façon à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage tel que prévu aux articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - Adoption
 - 7.3 Règlement no.487 - Modification de dispositions du règlement no.450 de façon à assurer la concordance avec le règlement URB-204-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant diverses dispositions touchant la gestion des réserves résidentielles - Adoption
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - Octobre 2020
 - 8.2 Dossier CPTAQ 429523
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Octobre 2020
 - 9.2 Décompte progressif - Grande ligne du rang Double - Autorisation
 - 9.3 Signatures - Protocole d'entente avec le MTQ concernant le réaménagement de l'intersection entre la route 219 et le rang St-André - Autorisation

	9.4	Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) - Autorisation	
	9.5	Soumission déneigement Montée Castagne - Autorisation	
	9.6	Peinture du camion Inter - Autorisation	
1		LOISIRS, CULTURE & FAMILLE	
0			
	10.	Offre de services - Alarme S.P.P(Bibliothèque) - Autorisation	
	1		
1		DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS	
1			
	11.	La Marg'Elle - Demande de soutien financier	
	1		
	11.	Les Chouettes - Demande de soutien financier	
	2		
1		VARIA	
2			
1		PÉRIODE DE QUESTIONS	
3			
1		LEVÉE DE LA SÉANCE	
4			

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue Mardi, le 10 novembre 2020 au 121,
rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean Cheney, maire

M. Michel Monette conseiller poste #1

M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2

M. Martin Van Winden conseiller poste #3

Mme Carole Forget conseillère poste #5

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée:

M. Maurice Boissy conseiller poste #4

M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

2020-11-244 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h05.

ADOPTÉE

2020-11-245 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour : en y ajoutant le point 10.1 intitulé Offre de services -
Alarme S.P.P (Bibliothèque) - Autorisation.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-11-246 Procès-verbal - Séance régulière du 13 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-
verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du
procès-verbal;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 13 octobre 2020.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt Rapport - SSI - Octobre 2020

2020-11-247 SSI - Interventions du Service de Sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Facturation

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-11-312 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de leur résolution, le conseil municipal de Napierville demande au conseil municipal d'entériner la résolution;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux Schémas de couverture de risques de la MRC des Jardins-de-Napierville et de la MRC du Haut-Richelieu de même que conformément à la Loi sur la sécurité incendie, la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a l'obligation de maximiser les ressources soit de fournir les effectifs demandés à une tierce municipalité que ce soit dans le cadre d'un appel d'entraide ou dans le cadre d'un appel multicasernes ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville sont actuellement desservies par le même service incendie, et que la Municipalité de Saint-Blaise-sur-le-Richelieu a délégué sa compétence en matière de sécurité incendie à la Municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, les Services de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix couvrent mutuellement leur territoire sur la base de tarifs pouvant être comparés à ceux décrits dans l'entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT QU'à titre de comparatif, la Municipalité de Napierville a transmis à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix des factures d'un montant total de 21 373.12\$ pour 37 interventions entre les mois de février 2018 et mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente formelle n'est intervenue entre la Municipalité de Napierville et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix concernant la couverture multicasernes de leurs territoires respectifs, incluant la partie du territoire de Saint-Blaise-sur-le-Richelieu ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Napierville de conclure des ententes avec les municipalités voisines afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques et d'optimiser les services à la population ;

CONSIDÉRANT QU'accompagnées de représentants du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du Ministère de la Sécurité publique, des discussions ont eues lieu entre les parties depuis plusieurs mois afin de convenir d'une entente intermunicipale concernant la couverture des parties de leurs territoires respectifs ;

CONSIDÉRANT QU'à défaut de telles ententes, la couverture de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix doit s'assimiler à un service d'entraide ;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement 2020-04-93 établissant les tarifs pour divers services rendus par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;

CONSIDÉRANT QU'en application de ce règlement, la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a transmis à la Municipalité de Napierville 16 factures d'un montant total de 68 021.72\$;

CONSIDÉRANT l'article 33 la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit que le coût de l'aide apportée à une municipalité est à la charge de la municipalité qui l'a demandée suivant un tarif raisonnable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville considère déraisonnables les tarifs imposés par la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;

CONSIDÉRANT QU'afin de déterminer le tarif raisonnable qu'elle doit assumer, la Municipalité de Napierville a pris connaissance de tarifs contenus dans différents règlements et ententes intermunicipales en plus de procéder à des vérifications auprès du

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Ministère de la Sécurité publique et de consulter le Guide d'application relatif aux véhicules et accessoires d'intervention à l'intention des services de sécurité incendie produit par ce ministère ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de régler le dossier et que dans cet esprit, la municipalité est d'avis qu'il est opportun d'offrir un montant supérieur à ce qui aurait pu être offert eut égard aux usages et tarifications passées ;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser le paiement de la somme de 21 960.11\$ à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à titre de paiement complet et final pour les 16 factures numéros 20147, 20148 et 20150 à 20163, et ce, dans le seul but d'éviter les délais et frais découlant de la judiciarisation du dossier ;

De demander de nouveau à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de modifier son Règlement 2020-04-93 afin de prévoir des tarifs raisonnables tel que l'exigent la Loi sur la sécurité incendie ;

De réitérer l'intention de la municipalité de Napierville de convenir d'une entente multicasernes avec Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et ce, dans la seule mesure où, conformément à la loi, les coûts proposés sont raisonnables ;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2020-11-248 SSI - Entente multicasernes: Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington - Autorisation

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-11-313 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de leur résolution, le conseil municipal de Napierville demande au conseil municipal d'entériner la résolution.

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit que les municipalités de son territoire s'obligent à adopter une entente relative à l'établissement des modalités de réponse automatique multicasernes applicables pour atteindre les forces de frappe prévues audit schéma ;

CONSIDÉRANT que pour intervenir efficacement, les services de sécurité incendies peuvent faire appel à d'autres organisations afin de compléter leur force de frappe ou combler les besoins en approvisionnement en eau requis en conformité avec les différents niveaux de risques et respectant les actions prévues au plan de mise en oeuvre de leur schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT que le projet pilote d'une entente multicasernes avec les municipalités de Sherrington et St-Edouard prenait fin en date du 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sherrington désire poursuivre sa collaboration avec le Service de sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville et signer une entente multicasernes.

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser madame Chantale Pelletier, Mairesse et madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville tous les documents relatifs à cette entente ;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

2020-11-249 SSI - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu: Modification de la programmation multicasernes - Autorisation

CONSIDÉRANT que la résolution no.2020-11-314 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de leur résolution, le conseil municipal de Napierville demande au conseil municipal d'entériner leur résolution;

CONSIDÉRANT que depuis la mise en place de la programmation multicasernes avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, aucune bonification de la prestation n'est apportée par la programmation actuelle multicasernes pour les secteurs B1 et B2 du territoire de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Napierville désire apporter une modification à la programmation appel multicasernes du Service de sécurité incendies pour cesdits secteurs;

CONSIDÉRANT que cette modification consiste à retirer la programmation appel multicasernes afin de la remplacer par un appel d'entraide mutuelle, et ce, uniquement pour les secteurs B1 et B2 de Saint-Blaise sur Richelieu;

CONSIDÉRANT que par cette modification, la caserne 1 de Saint-Jean-sur-Richelieu sera appelée uniquement en entraide mutuelle pour les appels d'incendies fondés;

CONSIDÉRANT que par cette modification, une directive opérationnelle doit être ajoutée afin de permettre aux officiers de procéder à cette demande en fonction des informations obtenues lors de l'appel;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser le directeur du Service de Sécurité incendies, monsieur Patrick Gagnon, à modifier les aspects ci-dessus mentionnés dans la programmation appel multicasernes avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et des dépenses - 31 octobre 2020

2020-11-250 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 octobre 2020

Sur proposition de M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 octobre 2020 au montant de 537,509.05\$.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2020-11-251 Transferts budgétaires d'octobre 2020 - Autorisation

CONSIDÉRANT une note de service produite par Madame Josianne Boyer concernant les transferts de postes budgétaires pour le mois d'octobre 2020 d'un montant total de 5,268.31\$;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser un transfert de crédit budgétaire d'un montant total de 5,268.31\$ tel que prévu dans la note préparée par Madame Josianne Boyer.

ADOPTÉE

**2020-11-252 Transfert des cotisations REER régulière de l'employé à l'extérieur du fond -
Autorisation**

CONSIDÉRANT l'entente de service fiduciaire liant la municipalité et la caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT la possibilité pour les employés de transférer leur parties des cotisations REER vers l'institution de leur choix;

CONSIDÉRANT que cette possibilité est conditionnelle à l'autorisation du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que tout frais occasionnés par la décision de transférer la partie individuelle des cotisations REER sera à la charge de l'employé;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser les employés de la municipalité à transférer leurs cotisations personnelles REER vers l'institution de leurs choix.

De statuer que tout frais engagés par la décision de transférer la partie individuelle des cotisations REER vers une autre institution soit à la charge de l'employé;

Que cette autorisation couvre l'ensemble des employés de la municipalité.

De transmettre cette résolution à la Caisse Desjardins.

ADOPTÉE

2020-11-253 Déneigement 2020-2021 - Nomination & Conditions de travail

CONSIDÉRANT que l'embauche de personnel temporaire vise à permettre au personnel régulier de prendre la période de repos obligatoire après avoir atteint 70 heures de conduite dans une semaine;

CONSIDÉRANT que les conditions de travail de la saison hivernale 2020-2021 sont jointes à la présente résolution;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

De nommer, en tant que déneigeurs réguliers, Messieurs Sylvain Lefebvre et Marc-Antoine Pié.

De nommer, en tant que déneigeurs surnuméraires, Messieurs Gaétan Fortin et Michel Lefebvre.

De fixer les conditions de travail de la saison hivernale 2020-2021 selon les normes spécifiées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

2020-11-254 Croix-Rouge - Entente de services aux sinistrés - Autorisation

CONSIDÉRANT l'offre de service transmis par la Croix-Rouge, en date du 2 novembre 2020, au montant de 346,97\$

CONSIDÉRANT que cette offre de service permet d'assurer le soutien à la population en cas de sinistre;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'entériner l'offre de service de 346,97\$ avec la croix-rouge pour le service aux sinistrés.

De transmettre la présente résolution à la Croix-Rouge.

ADOPTÉE

2020-11-255 Autorisation - Renouvellement contrat Isabelle Robert

CONSIDÉRANT que l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités de "...conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux. "

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà fait appel aux services de Mme Isabelle Robert pour assurer le contrôle animalier sur son territoire pour les années 2019 et 2020 et que les services offerts sont très satisfaisants;

CONSIDÉRANT UNE offre de service déposée par Mme Isabelle Robert pour prendre en charge la gestion des services animaliers de la municipalité et la collaboration de cette dernière avec le refuge Nali;

CONSIDÉRANT que la stérilisation des chats dans le cadre des activités de contrôle animalier représente un aspect important de solution dans la gestion du nombre d'animaux errants;

CONSIDÉRANT que la pandémie qui sévit actuellement est venue modifier la situation des chats errants et qu'une proportion plus importante de stérilisations est à prévoir pour l'année 2021;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

QUE soit autorisée la signature de l'offre de service pour l'année 2021 afin d'assurer les services de contrôle animalier à Mme Isabelle Robert au montant de 5,000\$ taxes incluses;

QUE Mme Isabelle Robert et les personnes autorisées du refuge Nali ont les pouvoirs des employés de la municipalité aux seules fins de l'application du règlement de la municipalité sur les-animaux.

Q'un budget de 1,500\$ soit accordé afin de soutenir le projet-pilote de stérilisation des chats errants instauré en 2020 et qui porte ses fruits afin de le poursuivre en 2021.

ADOPTÉE

2020-11-256 Non-renouvellement du contrat de service avec Département TI - Autorisation

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est adjoint les services de Département TI pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la collaboration avec Département TI pour l'année 2020 a été effectuée;

CONSIDÉRANT que cette analyse s'est soldée par une conclusion négative quant à la

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

pertinence de compter sur un service à contrat au niveau du soutien informatique;

CONSIDÉRANT que les besoins en soutien informatique de la municipalité sont plus des besoins ponctuels;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'informer le représentant de Département TI que la municipalité ne souhaite pas reconduire le contrat de service pour l'année 2021.

D'informer le représentant de Département TI de la décision du conseil.

ADOPTÉE

2020-11-257 Renouvellement adhésion FQM 2021

CONSIDÉRANT une lettre reçue en date du 22 octobre de la FQM présentant les détails de l'adhésion pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT le montant d'adhésion établi à 2082.78\$;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités joue un rôle essentiel auprès de l'ensemble des intervenants du monde municipal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

De renouveler l'adhésion à la FQM au montant de 2082.78\$ pour l'année 2021.

De transmettre la présente résolution à la FQM.

ADOPTÉE

2020-11-258 Liste d'autorisation d'allocations pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles - Autorisation

CONSIDÉRANT l'article 59 du règlement no.479 instaurant une allocation pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles;

CONSIDÉRANT l'instauration de mesures de télétravail depuis le début de la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT que les employés de la municipalité doivent utiliser leurs téléphones à des fins professionnelles;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser le paiement rétroactif à mars dernier des allocations mensuelles suivantes :

- Madame Carmen Beaudin : 25\$ jusqu'à nouvel ordre.
- Madame Catherine Emond : 35\$ jusqu'à nouvel ordre.
- Madame Josianne Boyer : 25\$ jusqu'à nouvel ordre.
- Monsieur Alexandre Poirier : 25\$ jusqu'à nouvel ordre.

D'autoriser, à partir de maintenant, le paiement des allocations mensuelles suivantes :

- Monsieur Pierre Viau : 35\$ jusqu'à nouvel ordre.
- Monsieur Marc-Antoine Pié : 35\$ jusqu'à nouvel ordre.
- Monsieur Sylvain Lefebvre : 35\$ jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

2020-11-259 Offre de services - Beaulieu et associés CPA inc. - Autorisation

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de s'adjoindre un cabinet comptable pour l'audit et la préparation des états financiers de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services, en date du 15 octobre 2020, transmis par le cabinet comptable Beaulieu et associés CPA inc.;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'accepter l'offre de services déposée par Beaulieu et associés CPA inc. au montant de 13,350\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-11-260 Offre de service à forfait - Fin de contrat avec Dunton Rainville - Autorisation

CONSIDÉRANT l'offre de service acceptée par la municipalité concernant les services de Me Audrey Bélanger à titre de conseillère juridique;

CONSIDÉRANT que Me Audrey Bélanger a informé la municipalité qu'elle quittait ses fonctions auprès du cabinet Dunton Rainville;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

De mettre fin à l'offre de services liant la municipalité à Me Audrey Bélanger.

ADOPTÉE

2020-11-261 Offre de services à forfait - Cabinet DHC Avocats - Autorisation

CONSIDÉRANT l'offre de services transmise par Me Rino Soucy du cabinet DHC avocats inc.;

CONSIDÉRANT que l'offre de services est présentée à 500\$ pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite s'adjoindre un conseiller juridique de première ligne;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'accepter l'offre de services de Me Rino Soucy du cabinet DHC avocats inc. au montant de 500\$ taxes en sus pour l'année 2021.

De débiter le service en date de la présente résolution.

De transmettre la présente résolution à Me Soucy.

ADOPTÉE

2020-11-262 Offre de services à forfaits - Trivium avocats - Autorisation

CONSIDÉRANT l'offre de services à forfait reçu du bureau Trivium Avocats pour les services de Me Jean-Pierre St-Amour pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que l'offre de services prévoit des frais de 2,500\$ plus taxes et débours facturés mensuellement.

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

D'accepter l'offre de services à forfait pour les services de Me Jean-Pierre St-Amour pour l'année 2021, au montant de 2,500\$ plus taxes et débours.

De transmettre la présente résolution à Me Jean-Pierre St-Amour.

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2020-11-263 2^{ème} projet - Règlement no.483 modifiant le règlement de zonage no.452 de façon à ajouter l'usage A2 - agriculture avec élevage dans les zones A-108, A-111, A-112 et A-114 - Adoption

1. CONSIDÉRANT L'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettant à la municipalité de modifier ses règlements d'urbanisme;
2. CONSIDÉRANT LA municipalité a adopté le règlement no.452 établissant des normes de zonage sur le territoire de la municipalité;
3. CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;
4. CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que certaines dispositions du règlement no.452 doivent être modifiées;
5. CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;
6. CONSIDÉRANT que les membres du conseil décrète que l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) sera remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public tel que le prévoit les arrêtés ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux;
7. CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucun commentaire concernant le présent règlement dans le cadre du processus de consultation publique écrite de 15 jours;
8. CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé le 10 mars 2020 à une session régulière du conseil;
9. CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 10 mars 2020 à une session régulière du conseil;
10. CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante du règlement

Qu'il soit ordonné, statué et décrété ce qui suit à savoir:

RÈGLEMENT DE ZONAGE 452

1. Le règlement de zonage 452 est modifié afin d'autoriser la classe d'usage A2 «Agriculture avec élevage» dans les grilles de spécifications: A-108, A-111, A-112 et A-114.

ENTRÉE EN VIGUEUR

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2020-11-264 **2ième projet - Règlement no.489 - adoptant un règlement sur les usages conditionnels de façon à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage tel que prévu aux articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - Adoption**

1. CONSIDÉRANT les articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoyant la possibilité d'adopter un règlement relatif aux usages conditionnels;
2. CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal souhaitent se munir de cet outil discrétionnaire;
3. CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement-cadre sur les usages conditionnels et de prévoir dans ce règlement des sections permettant l'autorisation d'usages conditionnels dans certaines zones prévues par le règlement de zonage, le tout en complément de la réglementation d'urbanisme;
4. CONSIDÉRANT que des dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;
5. CONSIDÉRANT que les membres du conseil décrète que l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) sera remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public tel que le prévoit les arrêtés ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux;
6. CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire concernant ce projet de règlement n'a été reçue par la municipalité;
7. CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 13 octobre 2020 à une session régulière du conseil;
8. CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 13 octobre 2020 à une session régulière du conseil;
9. CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'adopter le 2e projet de règlement no.489 relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉE

2020-11-265 **2ième projet Règlement no.487 - Modification de dispositions du règlement no.450 de façon à assurer la concordance avec le règlement URB-204-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant diverses dispositions touchant la gestion des réserves résidentielles - Adoption**

1. CONSIDÉRANT l'adoption du règlement URB-205-10-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville en vue modifier les critères relatifs à la levée des réserves résidentielles par le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville;
2. CONSIDÉRANT que des dispositions du règlement URB-205-10-2019 ont des incidences sur le plan d'urbanisme de la municipalité;
3. CONSIDÉRANT l'article 109 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme encadrant la modification du plan d'urbanisme pour tenir compte uniquement d'une

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

modification du schéma;

4. CONSIDÉRANT que les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

5. CONSIDÉRANT que les membres du conseil décrète que l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) sera remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public tel que le prévoit les arrêtés ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux;

6. CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucun commentaire concernant le présent règlement dans le cadre du processus de consultation publique écrite de 15 jours;

7. CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 8 septembre 2020 à une session régulière du conseil;

8. CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 8 septembre 2020 à une session régulière du conseil;

9. CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'adopter le 2e projet de règlement intitulé « Règlement no.487 – Modification de diverses dispositions du règlement no.450 adoptant un plan d'urbanisme ».

ADOPTÉE

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - Octobre 2020

2020-11-266 Dossier CPTAQ 429523

CONSIDÉRANT la demande no.429523 à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que celle-ci est une demande de construction résidentielle en fonction de l'article 40 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'émettre une recommandation favorable quant à la demande no.429523 portant sur une requête de construction résidentielle en fonction de l'article 40 de la LPTAA.

De transmettre la présente résolution à la CPTAQ.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Octobre 2020

2020-11-267 Décompte progressif - Grande ligne du rang Double - Autorisation

CONSIDÉRANT la transmission, par la firme Shellex, d'une recommandation favorable quant au paiement du décompte progressif concernant les travaux sur la Grande ligne du rang Double;

CONSIDÉRANT que le déboursé progressif est établi à 333,013.71\$;

Il est proposé par M. Jean-Marie Mercier
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif, au montant de 333,013.71\$ taxes incluses, à l'entreprise Eurovia Québec inc.

ADOPTÉE

2020-11-268 Signatures - Protocole d'entente avec le MTQ concernant le réaménagement de l'intersection entre la route 219 et le rang St-André - Autorisation

CONSIDÉRANT les problématiques de circulation existantes à l'intersection de la route 219 et du rang St-André;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour effectuée par une étude de circulation a confirmé la nécessité d'effectuer des travaux de réaménagement de l'intersection;

CONSIDÉRANT que la municipalité évalue que le réaménagement est une priorité pour la sécurité du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de conclure un partenariat avec le Ministère des Transport du Québec pour assurer la réalisation du réaménagement de l'intersection;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser Monsieur Jean Cheney, maire, et Monsieur James L.Lacroix, directeur général, à négocier et signer tout protocole d'entente nécessaire avec le MTQ dans le cadre du réaménagement de l'intersection entre la route 219 et le rang St-André.

De transmettre la présente résolution au Ministère des Transport du Québec.

ADOPTÉE

2020-11-269 Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) - Autorisation

CONSIDÉRANT qu'un rapport de structure, produit en 2017, par la firme HBGC démontre des lacunes importantes;

CONSIDÉRANT qu'un rapport, produit en 2020, par la firme Shellex en collaboration avec la firme Monty et Associés Architectes, démontre que des investissements sont requis pour mettre au norme la ventilation, la climatisation et d'autres éléments architecturale du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'aucun investissement majeur a été effectué sur la structure de l'immeuble depuis sa construction;

CONSIDÉRANT l'opportunité de déposer une demande de subvention au programme de Réfection et construction des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que le rapport d'inspection produit par la firme Shellex comporte une estimation des coûts du projet;

Il est proposé par M. Michel Monette

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

D'attester que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

D'attester que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

D'attester que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

2020-11-270 Soumission déneigement Montée Castagne - Autorisation

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le déneigement de la Montée Castagne;

CONSIDÉRANT que le déneigement de cette portion de route, pour une question de logistique, doit être donné à contrat;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Excavation Michel et fils au montant de 1200\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu :

D'autoriser la soumission d'Excavation Michel et fils pour la période de déneigement 2020-2021.

De transmettre la présente résolution à Excavation Michel et fils.

ADOPTÉE

2020-11-271 Peinture du camion Inter - Autorisation

CONSIDÉRANT que la charpente du camion Inter nécessite d'être peinte;

CONSIDÉRANT que de peindre la charpente du camion Inter va prolonger la longévité du camion;

CONSIDÉRANT une soumission provenant du Centre de Camion Carrosserie Versailles au montant 5,900\$ taxes en sus;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser la soumission du camion provenant du Centre de Camion Carrosserie Versailles au montant 5,900\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2020-11-272 Offre de services - Alarme S.P.P(Bibliothèque) - Autorisation

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-11-325 adoptée par le conseil municipal de

Napierville;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette résolution, le conseil municipal de Napierville demande au conseil municipal d'entériner leur résolution;

CONSIDÉRANT que le système d'alarme présentement en place à la bibliothèque municipale est désuet et qu'il doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que le remplacement de ce système d'alarme est inscrit au budget 2020 de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Alarme S.P.P. a transmis une soumission au montant de 2,678.92\$ taxes incluses en date du 15 octobre 2020;

Il est proposé par Mme Carole Forget
appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-11-325 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2020-11-273 La Marg'Elle - Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT une lettre datée du 30 octobre pour une demande de soutien financier afin d'aider à supporter les activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT la mission principale de promouvoir la prise en charge et l'autonomie des femmes;

Il est proposé à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une aide financière de 200\$ pour l'organisme La Marg'Elle.

ADOPTÉE

2020-11-274 Les Chouettes - Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue en date du 5 novembre 2020 par courriel;

CONSIDÉRANT le soutien de l'organisme les Chouettes pour la préparation des enfants de 3-5 ans pour leur entrée scolaire;

CONSIDÉRANT la production d'un calendrier avec les créations des enfants à l'intérieur et la possibilité de réserver ½ page pour 100\$ ou un espace carte d'affaires pour 50\$;

Il est proposé à l'unanimité des conseillers présents :

De décliner la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

VARIA

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

2020-11-275 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 20h14.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER